



Politique et procédures KYC/LBC/FT de TASA

Mises bout à bout, la politique et les procédures de TASA **sont conçues pour empêcher les mauvais acteurs d'utiliser notre organisation pour des activités financières criminelles.**

La politique de lutte contre la criminalité financière de TASA (ci-après - la «politique AML / KYC») est mise en place pour prévenir et atténuer les risques potentiels de participation de TASA à tout type d'activité de criminalité financière.

Les réglementations internationales et locales (sous régionales et nationales) obligent TASA à mettre en œuvre des procédures et mécanismes internes efficaces pour prévenir le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption, les pots-de-vin, l'évasion fiscale, toute sortes de trafic illégaux, et à prendre des mesures en cas de d'activité suspecte de ses clients.

TASA a basé sa politique LBC/FT sur les lois internationales en matière de LBC/FT suivantes:

- Loi sur le Secret Bancaire (**BSA**) **États-Unis** :
- 5e et 6e Directives de **LBC/FT UE** :
- Règlement relatif au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme **MLTF**, notamment (l'amendement de **2019**) **Royaume-Uni** :
- Directive N° 02/2015 sur le LBC/FT dans les Etats membres de **l'UEMOA**
- Règlement N°01-16-**CEMAC** sur la LBC/FT en **Afrique centrale**.
- La loi congolaise n° 04/016 du 19 juillet 2004, contre le Blanchissement des capitaux et Financement du Terrorisme
- le **GAFI**.
- L'Agence Nationale de la Criminalité Financière (ANINF)

Notre politique AML / KYC couvre les sujets suivants:

- Procédures de vérification.
- Responsable de la conformité.
- Suivi des transactions.
- L'évaluation des risques. 1. Procédures de vérification L'une des normes internationales pour prévenir les activités illégales est la diligence raisonnable envers les clients («CDD»). Selon le CDD, TASA établit ses propres procédures de vérification selon les normes de lutte contre le blanchiment d'argent et "Know Your Customer".

1.1. Vérification d'identité La procédure de vérification d'identité de TASA exige que le client fournisse à TASA des documents, des données ou des informations fiables et indépendants suivants : une carte d'identité nationale ou un passeport valide où on doit avoir comme information, au minimum : le nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité. Avec la possibilité de compléter si nécessaire, un relevé bancaire, et/ou une facture de services publics. À ces fins, Tasa se réserve le droit de collecter les informations d'identification de l'utilisateur aux fins de la politique AML / KYC.

Tasa a pris des mesures (et applications) pour confirmer l'authenticité des documents et informations fournis par les Utilisateurs. Toutes les méthodes légales de double vérification des informations d'identification seront utilisées et Tasa se réserve le droit d'enquêter sur certains clients qui ont été jugés à risque ou suspects. Tasa se réserve le droit de vérifier l'identité de l'utilisateur en permanence, en particulier lorsque ses informations d'identification ont été modifiées ou que son activité a semblé suspecte (inhabituelle pour l'utilisateur particulier). De plus, Tasa se réserve le droit de demander des documents à jour aux utilisateurs, même s'ils ont passé la vérification d'identité par le passé. Les informations d'identification de l'utilisateur seront collectées, stockées, partagées et protégées en stricte conformité avec la Politique de confidentialité de Tasa et les règlements connexes Une fois que l'identité de l'utilisateur a été vérifiée, Tasa est en mesure de se dégager de toute responsabilité légale potentielle dans une situation où ses services seraient utilisés pour mener des activités illégales.

1.2. Vérification de carte

Les clients qui sont destinés à utiliser des cartes de paiement dans le cadre des services de Tasa doivent passer la vérification de la carte conformément aux instructions disponibles sur les documents appropriés de Tasa.

2. Chargé de la conformité de TASA

Le/la responsable de la conformité est la personne, dûment autorisée par Tasa, dont le devoir est d'assurer la mise en œuvre et l'application effectives de la politique LBC/KYC. Il est de la responsabilité du (ou de la) Chargé (e) de la conformité de superviser tous les aspects de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme mis en place par TASA, comprenant également, mais sans s'y limiter à:

- a. La collecte des informations d'identification des utilisateurs
- b. L'établissement et la mise à jour des politiques et procédures internes pour l'achèvement, l'examen, la soumission et la conservation de tous les rapports et enregistrements requis en vertu des lois et règlements applicables
- c. Surveiller les transactions et enquêter sur tout écart significatif par rapport à une activité normale
- d. Mettre en œuvre un système de gestion des enregistrements pour un stockage et une récupération appropriés des documents, fichiers, et formulaires.
- e. Mise à jour régulière de l'évaluation des risques.
- f. Fournir aux forces de l'ordre et aux autorités compétentes les informations requises par les lois et réglementations applicables.

Le/la responsable de la conformité a le droit d'interagir avec les forces de l'ordre, et la structure impliquée dans la prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et d'autres activités de la criminalité financière.

3. Suivi des transactions Les utilisateurs sont connus non seulement en vérifiant leur identité (pour savoir qui ils sont) mais, plus important encore, en analysant leurs modèles transactionnels (ce qu'ils font à travers les services de Tasa). Par conséquent, Tasa s'appuie sur l'analyse des données en tant qu'outil d'évaluation des risques et de détection des actes et comportements suspects. Tasa effectue une variété de tâches liées à la conformité, y compris la capture de données, le filtrage, la tenue de registres, la gestion des enquêtes et la production des rapports. Les fonctionnalités du système incluent:

1. La vérification quotidienne des clients par rapport aux «listes noires» reconnues (par exemple OFAC), agrégation des transferts par plusieurs points de données, placement des utilisateurs sur des listes de surveillance et de refus de service, ouverture de cas pour enquête si nécessaire, envoi de communications internes et élaboration des rapports statutaires, le cas échéant.

2. Gestion des dossiers et des documents. En ce qui concerne la politique AML / KYC, Tasa surveillera toutes les transactions et se réserve le droit de:

- Veiller à ce que les transactions de nature suspecte soient signalées aux forces de l'ordre appropriées par le biais du responsable de la conformité par ouverture d'un DS.

- Demander au client de fournir des informations et documents supplémentaires en cas de transactions suspectes.

- Suspendre ou résilier le compte du client lorsque Tasa soupçonne raisonnablement que cet utilisateur s'est engagé dans une activité illégale via l'entreprise. La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et le/a responsable de la conformité surveillera les transactions de l'utilisateur au jour le jour afin de définir si ces transactions doivent être signalées et traitées comme suspectes ou doivent être traitées comme correctes et authentiques. Une vigilance renforcée approfondie « EDD » est requise si le risque est plus élevé ou difficile à évaluer

3. L'évaluation des risques Tasa, conformément aux exigences internationales, a adopté une approche fondée sur les risques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En adoptant une approche fondée sur les risques, Tasa est en mesure de garantir que les mesures visant à prévenir ou à atténuer le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont proportionnées aux risques identifiés. Cela permettra d'allouer les ressources de la manière la plus efficace. Le principe est que les ressources doivent être dirigées en fonction des priorités afin que les risques majeurs reçoivent la plus grande attention.

Grandes ligne de la procédures KYC/LBA/FT de TASA

Dans la pratique, il s'agit pour TASA de bien vérifier l'identité et la nature de l'activité du client avec qui notre entreprise voudra entrer dans une relation d'affaire soit t-il une personne physique ou Morale (banque, opérateur de téléphone ou autre ...) soit t-il résident ou non résident dans le pays ; en appliquant au minimum la vigilance raisonnable tous le long de l'activité :

- Pour enregistrer un compte il faut demander aussi l'adresse d'habitation du client.
- Procéder aux contrôles à « **quatre yeux** » **lorsque cela est nécessaire.**
- Vérification documentaire primaire et secondaire
- Contrôle et analyse régulière des transactions, et prise d'actions éventuelles.
- TASA tient une documentation et des registres pour ses taches de conformité **LBA/FT.**

- TASA a un personnel formé et dédié à la politique et aux procédures LBA/FT.
- Le pourcentage de contrôle est indiqué par les orientation de la juridiction locale
- En cas de doute ouvrir une procédure en vigilance **EDD**
- Le risque lié à une PPE déclenche une alerte**
- TASA utilise trois niveaux de classification des risques pour les clients **(faible, moyen et élevé), ou une combinaison de ces trois niveaux.**
- Une fois TASA dispose des informations de KYC, elle peut alors décider, sur la base de l'évaluation des risques, si elle souhaite en définitive accepter le client, ou refuser de faire affaire avec lui.**
- TASA utilise dans ses procédures KYC :**
 - Approche basée sur les risques
 - Les fondements du profil client
 - Surveiller les transactions à venir
 - Déterminer si une activité est suspecte